

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS

DU 22 mars 2021 au 19 avril 2021 :

ARTICLE 1 : ORGANISATEUR

La marque commerciale izidore, dont le siège se situe 40 boulevard de la Marquette, IONIS 361, 31000 à Toulouse, organisent un jeu avec un tirage au sort gratuit et sans obligation d'achat dans le cadre de l'opération « Gagne ta chaise ADICO » qui se déroulera du 22 mars 2021 au 19 avril 2021.

ARTICLE 2 : ÉLIGIBILITÉ

Ce jeu est organisé sur le site izidore.com et est ouvert à toute personne domiciliée à titre habituel et permanent en France métropolitaine.

ARTICLE 3 : PARTICIPANTS

Pour participer à ce jeu, il suffit de s'inscrire et ajouter un article à vendre sur le site izidore.com. L'article devra respecter les [CGU](#), comporter toutes les informations nécessaires à sa vente demandées par l'interface et être modéré positivement par les équipes d'izidore.

Les participants ayant ajouté des articles incomplets ou invalidés par l'équipe izidore ne pourront pas participer au tirage au sort.

Les participants ayant ajouté plusieurs articles apparaîtront autant de fois qu'ils ont ajouté de meuble dans la liste du tirage au sort. Ce tirage au sort n'est donc pas limité à une seule participation par personne.

Ce tirage au sort est réservé aux personnes majeures.

ARTICLE 4 : LOT

Le lot distribué à l'occasion de ce tirage au sort est le suivant : [une chaise 5008 en acier Vert Lisbonne](#) (sans traitement anti-corrosion) vendu par le site [Machaiseadico.fr](#).

ARTICLE 5 : INCESSIBILITÉ

Le lot gagné est incessible, intransmissible et ne peut donner lieu à aucun échange ou remise de leur contre-valeur, totale ou partielle, en nature ou en numéraire.

ARTICLE 6 : REMISE DU PRIX

Le gagnant sera averti soit par téléphone, soit par email au vu des coordonnées fournies lors de son inscription sur izidore.com.

La remise du prix aura lieu le LUNDI 20 AVRIL 2021. Le gagnant aura jusqu'au 31 décembre 2021 pour faire valoir son lot au près du site [Machaiseadico.fr](#).



ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉ

Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la jouissance du prix attribué et/ou du fait de son utilisation.

ARTICLE 8 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au présent jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Il entrera en vigueur dès le 22 mars 2021, date de début de l'opération « Gagne ta chaise ADICO » et se terminera le 19 avril 2021 à 23 h 59, date de fin de l'opération.

ARTICLE 9 : COMMUNICATION

Le gagnant autorise expressément les organisateurs à utiliser son nom et prénom dans le cadre de tout message ou manifestation publicitaire ou promotionnel, sur tout support sans que cette autorisation ouvre droit à d'autre contrepartie que celle du lot offert.